

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 janvier à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 8

Quorum : (5, facultatif pour ce conseil extraordinaire)

Date de convocation : 14 janvier 2023

Date de publication du procès-verbal sur le site internet : 28/02/2023

Présents :

Norbert BACKENSTRASS – Isabelle BOURGEOIS — Frédéric GUÉRINET– Sophie MAIRE – Roland VANDELLE – Patrick VIVERGE

Absents excusés : Christine BERREZ – Laurent COURCENET – Raphaël JACQUES.

Procuration : Christine BERREZ (procuration donnée à Mme MAIRE) – Laurent COURCENET (procuration donnée à M. VIVERGE)

M. Frédéric GUÉRINET est désigné par les membres du conseil municipal pour être secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022

1. Décisions du maire
2. Chauffage Salle des fêtes : Devis pour remplacement d'un moteur / Changement du système de chauffage
3. Passage à la M57 : achat du pack de transposition – Présentation du devis
4. Intégration des travaux SIDEC : Ouverture de crédits
5. Travaux Rue de Foucherans : Avenant n° 1 pour travaux complémentaires
6. Travaux Rue de Champvans : Présentation du plan de financement du SIDEC
7. Convention de mandat de gestion des espaces publics en ZAE
8. Questions diverses

M. le maire ouvre la séance à 10h01.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022

M. le maire prend la parole pour demander aux membres du conseil s'il est nécessaire de repréciser des éléments qu'il a évoqué lors du conseil municipal du 13 janvier.

M. VANDELLE précise qu'il a prévu un courrier précisant les éléments évoqués et qu'il le transmettra à M. le maire.

Le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité et sans modification, le procès-verbal.

I. Décisions du Maire

M. le maire présente 3 dépenses effectuées depuis le précédent conseil.

- Entretien des poteaux incendies dans le cadre du contrat : 637,20 € TTC
- Destruction de document : 318,43 € TTC
- Archivage (la délibération associée date du mandat précédent) : 4 800,00 € TTC

M. le maire demande s'il y a des questions ou des remarques et interroge sur le fait que nous ayons reçu ou non ces documents avant la réunion en lien avec de premier point de l'ordre du jour. Il est répondu non, malgré les nombreuses sollicitations auprès du secrétariat.

De plus, M. VANDELLE s'interroge sur le coût des travaux de la rue de Foucherans et d'un récent mandat de 117 000 €. Cet élément sera abordé lors du point 6.

N'ayant plus de questions ou de remarques sur ce point, M. le Maire propose de passer au point suivant. Avant cela, Mme MAIRE souhaite préciser que le choix de M. le Maire d'organiser le conseil municipal à 10 heures, un jour de semaine, est discutable, d'autant plus qu'il s'agit d'une journée de mobilisation contre le projet de réforme des retraites, empêchant ainsi sa participation aux manifestations puisqu'elles ont lieu en même temps. Un autre horaire aurait pu être envisagé. En réponse, M. le Maire évoque des choses urgentes à voter.

2. Chauffage Salle des fêtes : Devis pour remplacement d'un moteur / Changement du système de chauffage

M. le maire présente la situation. Une des deux pompes du circuit de chauffage de la salle des fêtes est située sous un écoulement de condensation et ne fonctionne plus. Un devis a été demandé pour son remplacement, il s'élève à 1218,65 €. Avant de discuter de ce devis, M. le maire souhaite faire le point sur la situation de cette salle. Les problèmes de chauffage sont récurrents et posent des problèmes pour les locations en hiver, rendant difficile de louer la salle pour des repas. Il questionne alors l'assemblée sur les options possibles : ne plus louer la salle pour entreprendre des travaux ? Avoir un système de chauffage plus performant ?

M. le maire précise qu'il rencontrera prochainement le directeur de la franc-comtoise pour discuter de ce problème et demander un avis sur cette salle et son système de chauffage. Les discussions qui suivent entre les membres du conseil municipal et M. le maire permettent de faire émerger le souhait d'avoir une réflexion globale sur cette salle, qui est un service rendu aux habitants et aux personnes résidant aux alentours. Il est nécessaire de trouver une solution durable, car le système de chauffage peu performant a coûté environ 10 000 € de charges l'année dernière, alors que les recettes liées aux locations ne s'élèvent qu'à environ 3 000 €.

Ainsi, il est proposé par M. le maire de ne pas signer ce devis dans l'attente d'avoir des éléments complémentaires sur le coût d'un éventuel remplacement du système de chauffage.

Ce choix EST APPROUVÉ par tous les membres du conseil.

Pour terminer ce point de l'ordre du jour, M. le maire précise que M. Courcenet, en charge des salles, lui a fait part de la lourdeur de la tâche. Une réflexion autour de l'organisation des personnes responsables de la location devra être prévue prochainement.

3. Passage à la M57 : achat du pack de transposition – Présentation du devis

M. le maire précise que ce devis est la continuité d'une précédente décision actée par le conseil municipal pour utiliser le nomenclature M57 pour les opérations comptables.

Pour rendre opérationnelle cette décision, une mise à jour du logiciel de gestion est nécessaire. Cela implique l'achat d'un pack de transposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE, à l'unanimité, le devis proposé par l'entreprise JVS Mainstream pour un montant de 420 € TTC ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer ce devis.

4. Intégration des travaux SIDEC : Ouverture de crédits

M. le maire présente très brièvement les éléments en précisant qu'il n'a pas creuser davantage la question et qu'il s'agit d'une opération comptable et d'écritures à l'initiative de M. RÉMY, conseiller aux décideurs.

Mme MAIRE souhaite malgré tout avoir des précisions sur ces éléments. Elle précise que les imputations ont été décidées début 2022 avec M. FABING, conseiller au décideur (remplacé depuis par M. RÉMY).

Il est proposé à M. le maire de laisser la parole à Mme JALLET, secrétaire de mairie pour avoir des précisions. Au cours de sa prise de parole, Mme JALLET évoque le dossier technique au niveau comptable de l'enfouissement. Elle précise qu'il s'agit d'une chose à laquelle elle n'a jamais été confrontée et précise ne pas être spécialiste de ce point. Après échange entre Mme MAIRE et Mme JALLET, la discussion fait émerger une raison possible de cette ouverture de crédit : l'inventaire.

Cette opération comptable est une opération blanche pour le budget municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Afin de permettre l'intégration des travaux SIDEC au budget, ACCEPTE d'ouvrir des crédits au chapitre 041, à savoir :
 - dépenses d'investissements (21538/041) + 29 700 €
 - recettes d'investissements (238/041) + 29 700 €
- AUTORISE, à l'unanimité, M. le maire à signer la délibération (02-2023) correspondante.

5. Travaux Rue de Foucherans : Avenant n° 1 pour travaux complémentaires

Précise que cet avenant est en lien avec l'aménagement de la rue de Foucherans. Cet avenant correspond à deux prestations différentes. Il s'agit d'ajouter un chanfrein en béton à proximité des dalles alvéolaires qui ont été placés pour les sorties de cours. Ce chanfrein permet de maintenir les dates les unes avec les autres.

Monsieur VANDELLE regrette également qu'une partie de l'avenant ne soit pas intégré dans la prestation initiale. En effet, selon lui, la conception et l'étude autour de ces éléments aurait dû prévoir cela.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une innovation qui n'est pas encore très répandue et donc qu'il n'y a pas encore de recul sur la mise en place de ces dalles.

La deuxième partie de cet avenant correspond à la décision ajouter des poteaux pour délimiter le chemin piéton et la route. Il est précisé par Monsieur VANDELLE que le choix des poteaux a été décidé lors d'une réunion de chantier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité l'avenant ci-dessous :

Entreprise	Avenant	Variation en euros (€) HT	Nouveau montant en euros (€) du marché HT
SJE	1	+ 4 373,40	167 582,52

- PREND ACTE que cet avenant représente des travaux supplémentaires à hauteur de 4 373,40 € HT et S'ENGAGE À ASSURER le financement correspondant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et la délibération 01-2023 correspondante.

6. Travaux Rue de Champvans : Présentation du plan de financement du SIDEC

M. le maire présente le projet de délibération qui vise à valider le plan de financement proposé par le SIDEC dans le cas de l'opération d'enfouissement des réseaux secs pour la rue de Champvans.

Cette proposition intègre la totalité de la rue de Champvans (longueur légèrement supérieure à une tranche subventionnable de 300 m). Dans le plan de financement proposé, le reste à charge, déduction des subventions faites s'élèverait à 152 444,41 € TTC. M. le maire explique que cela représente environ 50 000 € de plus que pour l'enfouissement de la rue de Foucherans.

Les discussions portent ensuite sur le bilan de la rue de Foucherans pour faire la comparaison. Comme demandé dans le point 1, M. VANDELLE précise qu'il reste à ce jour environ 80 000 € à régler pour l'aménagement de la rue de Foucherans. Il est ensuite évoqué le bilan envoyé par le SIDEC pour l'attribution des subventions (à ce jour) pour cette opération. À l'heure actuelle, aucune subvention n'a été accordé. Le cout pour la municipalité sera donc maximal et représente environ 190 000 € alors que le plan de financement initial évoquait 40 000 € en tenant compte des subventions possibles.

À propos des subventions, M. le Maire précise que la demande de DETR a été refusée pour l'année 2022 faute de budget. M. le maire évoque ensuite sa rencontre avec Mme la Sous-Préfète où il a défendu le dossier de la rue de Foucherans et son caractère innovant et réalisée selon une philosophie inhabituelle avant de conclure qu'une demande de subvention DETR sera renouvelée en 2023 et que Mme la Sous-Préfète lui a assuré qu'elle serait très sensible à cette demande.

M. VANDELLE regrette de ne pas trouver de trace en mairie des demandes de subventions obligatoirement signées par la commune pour ce dossier.

Mme MAIRE donne son point de vue et indique que si l'enfouissement de la rue de Champvans est réalisé cela sera logiquement poursuivi par l'aménagement indispensable étant donné la configuration de la rue (danger, rue en « S »). M. le maire répond que l'on peut dissocier les deux. M. VANDELLE ajoute qu'il serait dommage de dissocier puisque cela a permis de regrouper des travaux dans la rue de Foucherans et de diminuer certains couts.

Mme MAIRE propose de reporter cette décision de plan de financement après avoir intégré ce cout dans le budget communal et surtout dans la planification pluriannuelle. En effet, le caractère incertain des subventions nous pousse à envisager la fourchette haute des couts et cela représenterait pour la rue de Champvans environ 500 000 €.

M. le maire précise qu'actuellement la situation nous avons les fonds pour supporter le cout de l'enfouissement et ajoute qu'il craint que notre demande soit déclassée et que les travaux soient repoussés à 2024 si nous ne nous prononçons pas ce jour. M. Roland indique que selon lui le délai ne sera pas allongé puisque beaucoup de communes sont en attente de subvention pour des travaux et vont certainement reporter leurs demandes nous permettant de ne pas descendre dans la liste chronologique de la réalisation des travaux.

M. le maire indique que, si la décision est reportée, selon lui M. CARON va reporter l'étude dans le cadre de l'aménagement. Il est alors rappelé par Mme MAIRE, M. GUÉRINET et M. VANDELLE qu'une demande a déjà été faite à M. CARON depuis juillet 2022 pour l'étude de ce dossier et qu'il a déjà reçu une partie des honoraires. Cette crainte de report de l'étude n'a donc pas lieu d'être.

M. le maire sollicite l'avis de M. BACKENSTRASS sur ce dossier. Celui-ci répond qu'il est de l'avis de Mme MAIRE d'avoir un bilan comptable de la rue de Foucherans et qu'une fois ce projet totalement réalisé, faire un bilan et se concentrer sur un nouveau projet.

Suite à ces échanges, M. le maire questionne sur la marche à suivre et le souhait du conseil.

Il est proposé par M. GUÉRINET de réunir prochainement une commission « finance-budget » pour préparer le budget 2023 et la projection pluriannuelle. Pour cela il faudra disposer en amont des documents nécessaires. Une fois ces documents étudiés, une réunion pourra être planifiée. M. le maire valide cette proposition et précise qu'il prendra l'attache des responsables (MM. CARON et M. YEHYA) pour les informer de ce report de décision en expliquant la démarche engagée par la municipalité.

M. le maire clôture ce point de l'ordre du jour en indiquant que le projet de délibération est repoussé à un conseil municipal ultérieur après avoir projeté le budget.

7. Convention de mandat de gestion des espaces publics en ZAE

M. le maire précise qu'il s'agit d'une convention en la commune et le Grand Dole.

Après lecture faite de la convention entre la CAGD et la commune de Monnières concernant l'entretien des espaces publics situés en zones d'activités économiques et après en avoir délibéré,

- Le conseil municipal AUTORISE, à l'unanimité, le maire à signer cette convention et la délibération (03-2023) correspondante.

8. Questions diverses

a. Terrain de pétanque

Suite à sa rencontre avec l'entreprise REVEILLON, M. le maire avait sollicité une demande de devis pour la réalisation d'un terrain de pétanque à proximité du parc multisports. Étant donné le cout du devis, celui-ci ne sera pas validé et une solution moins couteuse sera envisagée.

Mme MAIRE précise qu'il serait intéressant qu'un terrain de pétanque soit prévu à proximité de l'aire de jeu présente vers la mairie conformément aux souhaits prononcés par les habitants lors des réunions avec la CPIE. M. le maire n'y semble pas favorable et évoque la proximité potentielle d'enfants.

Une démarche sera engagée pour remettre en état le terrain de la rue des Tilleuls.

b. Propositions d'installations

M. le maire présente deux demandes d'installations de commerces ambulants que la mairie a reçu :

- un camion pizza
- un foodtruck spécialisé dans les produits portugais.

L'ensemble des membres sont favorables à ces installations puisqu'elles permettent d'offrir de nouveaux services et dynamisent le cœur du village. M. le maire va donc poursuivre sur ces dossiers en leur présentant les contraintes (emplacement et cout).

c. Propositions

M. le maire évoque l'idée selon laquelle un distributeur de pain pourrait être installé. Il s'agit actuellement d'une réflexion. Plusieurs modalités pourraient être envisagées (remplissage par l'actuel boulanger de Foucherans effectuant sa tournée, par Biocoop ...). Ce dossier sera rediscuté ultérieurement.

d. Problème d'éclairage rue des Tilleuls.

Mme BOURGEOIS évoque une situation située dans la rue des Tilleuls. En effet, un des poteaux électriques ne dispose plus d'éclairage. Seul le mat est présent. Cette situation pose des problèmes de visibilité et de danger. Le dossier va être pris en charge et M. le maire précise qu'il demandera à la secrétaire de maire de contacter M. BARDEY (électricien responsable de l'éclairage du village).

e. Équipement et utilisation des salles municipales

M. VANDELLE évoque une demande qui a été faite pour savoir si la municipalité sera favorable pour équiper une des salles communales pour accueillir des œuvres (tableau). Aucune décision n'a été prise.

f. Urbanisme

M. BACKENSTRASS souhaite évoquer une idée d'organiser des après-midis de jeux. Il précise qu'il imagine utiliser une salle communale et acquérir des jeux (cartes et société) à destination des habitants. Mme MAIRE précise que l'association des « Jonquilles » organise déjà cela avec la difficulté d'avoir des personnes intéressées. Un rapprochement serait peut-être à envisager.

g. Pouvoir délégué à M. le maire

M. Backenstrass pose la question du montant maximal autorisé pour la signature de M. le maire. Il souhaiterait que ce montant soit plus important (700 €) puisque selon lui c'est un frein pour régler des factures. Mme MAIRE précise que cela n'a pas d'incidence sur le règlement des factures puisqu'il suffit de les intégrer

à l'ordre du jour. Cela est confirmé par M. GUÉRINET qui indique qu'au cours de ce conseil, par exemple, aucune facture à régler n'a été présentée et mise à l'ordre du jour alors qu'il a été rédigé samedi. Enfin Mme MAIRE précise que ce montant a été décidé par un vote majoritaire et que rien n'empêche de le remettre au vote lors d'un prochain conseil. Pour terminer, Mme MAIRE indique que ce montant oblige à une communication au fil de l'eau des dépenses : c'est une des raisons de ce choix.

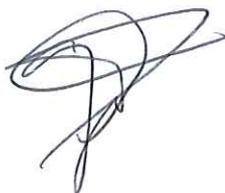
h. Environnement – Verger de sauvegarde

Mme MAIRE en charge du dossier de subvention du verger de sauvegarde a sollicité la région puisqu'elle n'avait, ce jour, pas reçu d'accord pour la demande de subvention. La région lui a répondu favorablement et indiqué qu'elle accordait la subvention prévue et que les travaux de plantations pouvaient être engagés. Il reste quelques détails de logistique (transport des arbres) à régler.

En lien avec l'environnement, M. le maire précise que les plantations récentes dans la rue de Foucherans et à proximité du parc multisports devront être paillées. Mme MAIRE lui précise qu'il doit se rapprocher de l'employé municipal qui, les années précédentes, s'occupaient de pailler les plantations. Une solution sera à trouver (don gratuit de la part de Champvans, achat, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le maire à 11 h 30.

Le secrétaire de séance,
Frédéric GUÉRINET



le président de la séance,
Patrick VIVERGE

